

Certifié Conforme
Le président :

CRASTRE-DONABEDIAN SA

Société anonyme
 au capital de 600 000 €

Siège social : 121 rue de Montpellier
 M.I.N. de PARIS RUNGIS
 94632 - RUNGIS
 562 128 041 RCS CRETEIL

DEPÔT AU GREFFE DU
 TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

LE - 7 JAN. 2004

SOUS LE N° 159

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
 ORDINAIRE EN DATE DU 29 AOUT 2003**

L'an deux mil trois,
 Le vingt neuf août, à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société anonyme CRAFTRE DONABEDIAN SA, sus-désignée, se sont réunis, au siège social, sur la convocation faite par le conseil d'administration, suivant lettre individuelle adressée à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian CRAFTRE en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Linda DONABEDIAN et Madame Marie-Christine CRAFTRE, les deux actionnaires présentes et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix sont appelées aux fonctions de scrutateurs.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Simon TRIAS-CRAFTRE.

La feuille de présence, certifiée sincère et exacte, par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent 4.000 actions, soit plus du quart des actions composant le capital social.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les avis de convocation, savoir :
 - la copie des lettres individuelles adressées à chaque actionnaire,
 - la copie de la lettre adressée au commissaires aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- la lettre de démission des administrateurs,
- les renseignements concernant les candidats aux fonctions d'administrateurs,

cc *AS* *ST* *MC*

- la feuille de présence de l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
- la liste des actionnaires.

Puis, Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans le délai légal :

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- le rapport du conseil d'administration.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente assemblée ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du conseil d'administration,*
- *Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires,*
- *Questions diverses.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.



Après échange de vues et diverses observations et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

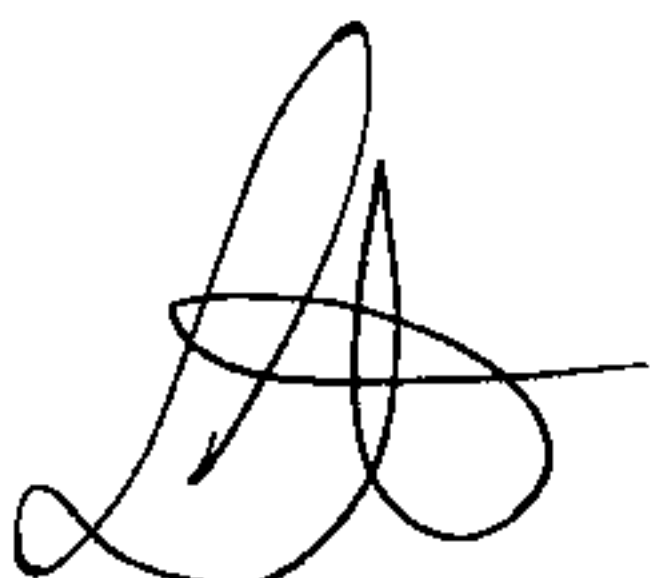
PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, prend acte de la démission de Madame Marie-Christine CRASTRE, de Monsieur Christian CRASTRE et de la société DONABEDIAN de leurs fonctions d'administrateurs à compter du 5 septembre 2003, et déclare accepter cette démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christian CRASTRE, démissionnaire, à compter du 5 septembre 2003 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003 :

ce  

- Monsieur Michel LEGROS,
demeurant à SAINT-MICHEL SUR ORGE (91240) 1 route de la Boele – La Flamanderie,
né à BEAUMONT-sur-SARTHE (72170) le 1^{er} avril 1954.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel LEGROS a déclaré accepter lesdites fonctions, satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être atteint par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Marie-Christine CRASTRE, démissionnaire, à compter du 5 septembre 2003 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003 :

- Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO,
demeurant à PARIS (75015) 59 boulevard Pasteur,
né à EBOLI SALERNO (Italie) 17 mars 1959.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO a déclaré accepter lesdites fonctions, satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être atteint par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

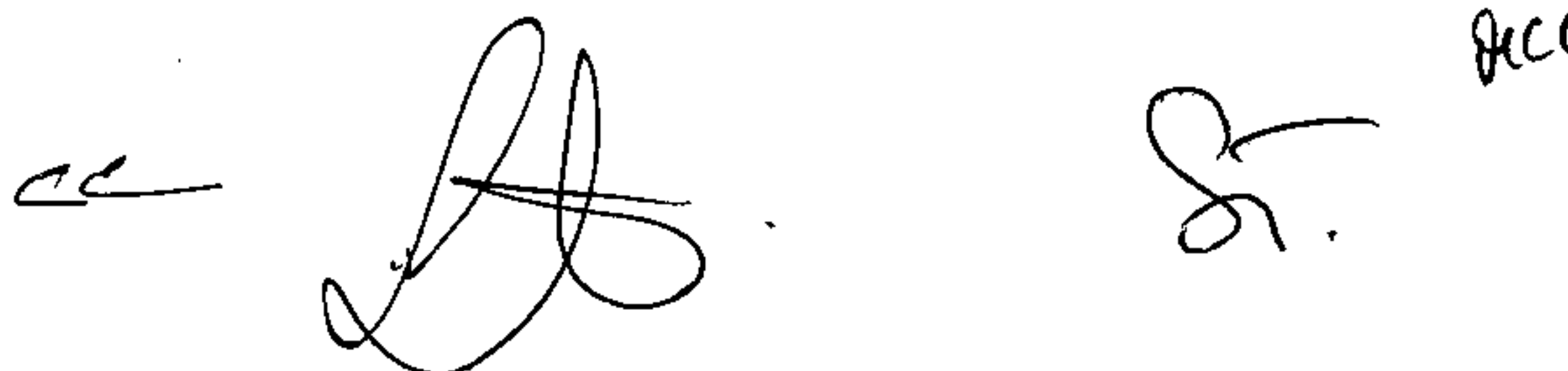
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de la société DONABEDIAN, démissionnaire, à compter du 5 septembre 2003 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003 :

- Madame Martine LEGROS,
demeurant à SAINT-MICHEL SUR ORGE (91240) 1 route de la Boele – La Flamanderie,
née à MORTAGNE-au-PERCHE (61400) le 27 juillet 1955.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Martine LEGROS a déclaré accepter lesdites fonctions, satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être atteinte par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, à compter du 5 septembre 2003 :

- Madame Rosa DEL GAUDIO,
demeurant à PARIS (75015) 59 boulevard Pasteur,
née à BARI (Italie) le 2 décembre 1962.

laquelle exercera ses fonctions pendant une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Rosa DEL GAUDIO a déclaré accepter lesdites fonctions, satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être atteinte par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

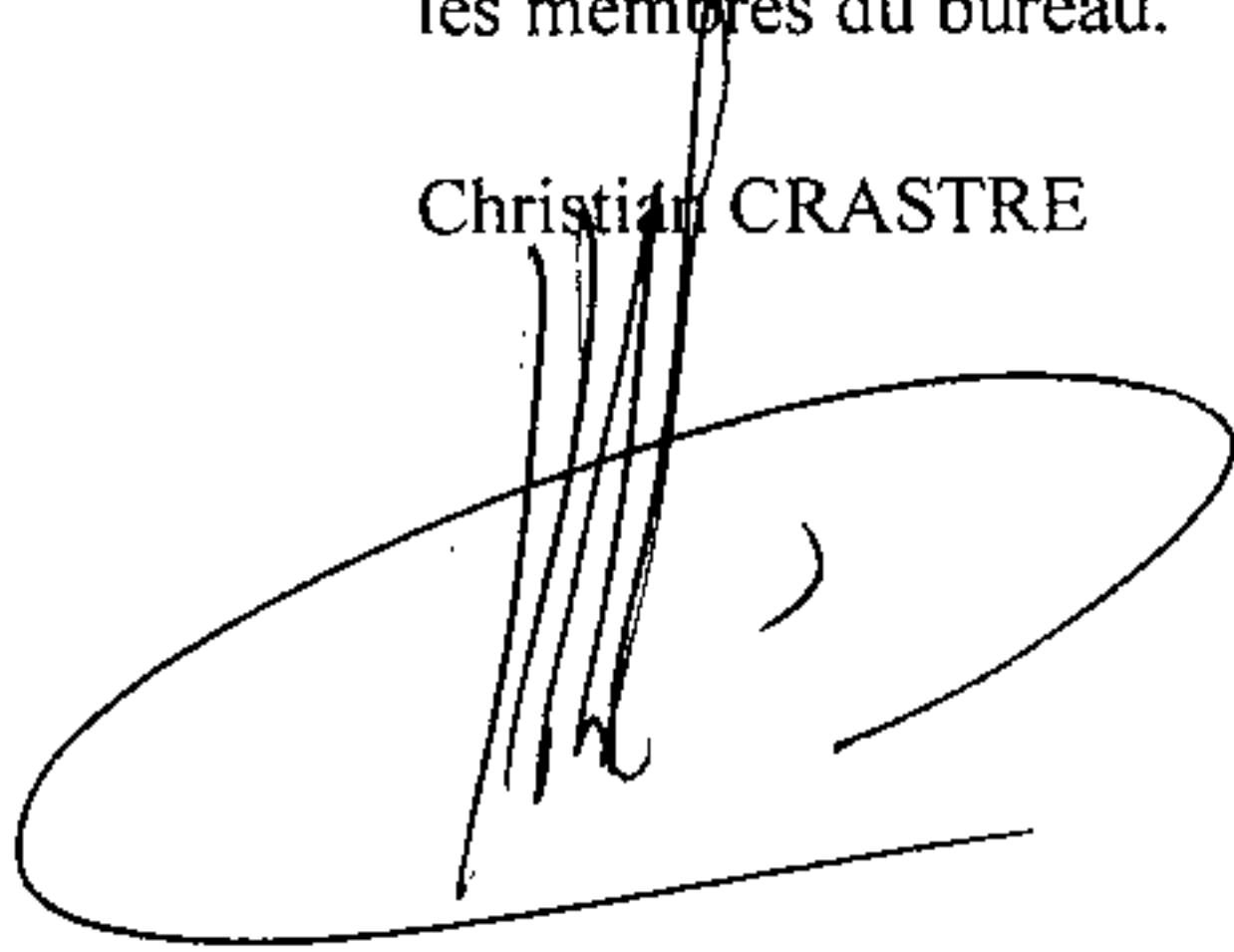
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Christian CRASTRE

Linda DONABEDIAN

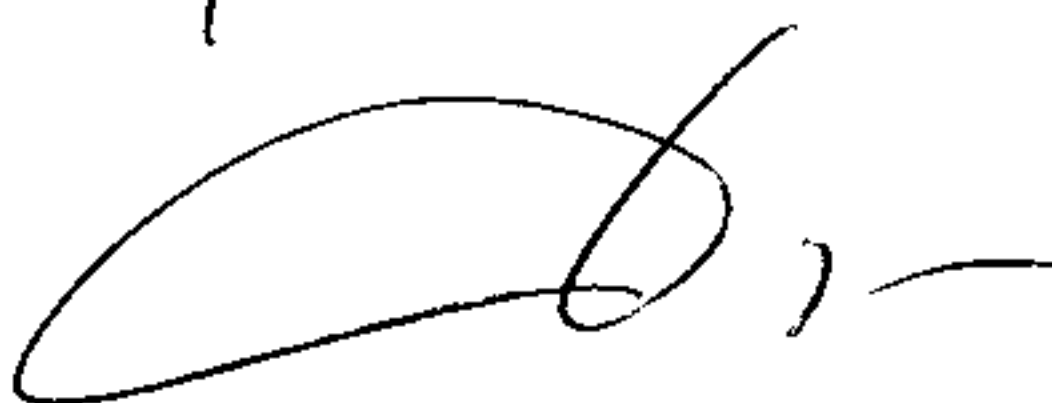
M.Ch. CRASTRE

Simon TRIAS-CRASTRE






Certifié Conforme

Le président : 

CRASTRE-DONABEDIAN SA

Société anonyme

au capital de 600 000 €

Siège social : 121 rue de Montpellier

M.I.N. de PARIS RUNGIS

94632 - RUNGIS

562 128 041 RCS CRETEIL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 5 SEPTEMBRE 2003**

L'an deux mil trois,

Le cinq septembre, à vingt et une heures,

Les administrateurs de la société anonyme CRAFTRE DONABEDIAN SA, sus-désignée, se sont réunis au siège social.

Il résulte du registre de présence signé par les administrateurs à leur entrée en séance que sont présents :

- Madame Martine LEGROS,
- Madame Rosa DEL GAUDIO,
- Monsieur Michel LEGROS,
- Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO,

seuls membres du conseil d'administration, qui peut de ce fait valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Président,
- Fixation de ses pouvoirs,
- Examen de sa rémunération,
- Agrément de nouveaux actionnaires.

La parole est donnée à Monsieur Michel LEGROS, lequel rappelle au conseil que l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 août 2003 a procédé à la nomination de nouveaux administrateurs à compter du 5 septembre 2003. Aussi, il convient maintenant de prendre toutes dispositions en vue d'assurer la direction générale de la société.

166







Cet exposé terminé, Monsieur LEGROS déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues et diverses observations, et personne ne demandant plus la parole, le conseil a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité de Président Directeur Général, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Christian CRASTRE, démissionnaire :

➤ Monsieur Michel LEGROS,

lequel exercera ses fonctions pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2003.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel LEGROS déclare accepter ces fonctions. Il remercie ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et indique qu'il n'est frappé d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions qui viennent de lui être conférées.

DEUXIEME DECISION

Le conseil d'administration délègue à Monsieur Michel LEGROS tous pouvoirs à l'effet d'assurer la direction générale de la société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Le conseil d'administration décide de surseoir dans l'immédiat à la fixation de la rémunération du Président.

Le Président aura droit au remboursement de ses frais professionnels, sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel LEGROS reprend la parole et expose au conseil qu'il convient également, conformément aux dispositions de l'article 6.0. des statuts, de statuer sur l'agrément en qualité de nouveaux actionnaires de la société de :

- Madame Rosa DEL GAUDIO,
demeurant à PARIS (75015) 59 boulevard Pasteur,



- Madame Martine LEGROS,
demeurant à SAINT-MICHEL SUR ORGE (91240) 1 route de la Boele – La Flamanderie,
- Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO,
demeurant à PARIS (75015) 59 boulevard Pasteur,
- Monsieur Michel LEGROS,
demeurant à SAINT-MICHEL SUR ORGE (91240) 1 route de la Boele – La Flamanderie,

Après échange de vues, le Conseil prend la décision suivante :

QUATRIEME DECISION

Le conseil d'administration décide d'agréer en qualité de nouveaux actionnaires de la société :

- Madame Rosa DEL GAUDIO,
- Madame Martine LEGROS,
- Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO,
- Monsieur Michel LEGROS,

sus-nommés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par la Présidente et un administrateur.

Bon pour Acceptation
de fonction d'administrateur
Del. Rosa
CM

Bon pour Acceptation
de fonction d'administrateur
J.D.

Bon pour Acceptation
de fonction d'administrateur
Del. Rosa

Bon pour acceptation
de fonction d'administrateur
J.D.